



NOTE DE CONJONCTURE « EUROPE »

Date Printemps 2015

Objet : Etat des lieux des textes et dossiers européens concernant la filière équine.

I – REGLEMENTS, DIRECTIVES, DECISIONS

A – Textes adoptés/publiés

Règlement d'exécution (UE) 2015/262 du 17 février 2015 concernant les méthodes d'identification des équidés (règlement sur le passeport équin) : publié le 3 mars 2015.

Principales mesures :

- Obligation d'une base de données centrale (les organismes de sélection agréés devront automatiquement transmettre à la base centrale les données des équidés pour lesquels ils ont émis un document d'identification.)
- Renforcement des obligations liées à l'exclusion de la consommation humaine,
- Sécurisation de l'identification

Calendrier

- Entrée en vigueur : janvier 2016

Décision d'exécution de la Commission (2014/714/UE) du 13 octobre 2014.

Principale mesure :

- concerne les casques de protection pour les sports hippiques. La Commission estime que la nouvelle norme EN 1384:2012 n'a pas été suffisamment modifiée pour que la nouvelle version confère une présomption de conformité. En l'état de la législation, les fabricants de casques se trouvent donc dans l'impossibilité de produire les nouveaux casques conformes. En attendant qu'une nouvelle norme soit adoptée, le vide juridique

provoqué par cette décision risque de durer plusieurs mois, plaçant les secteurs sports et courses ainsi que les fabricants de casques dans une situation difficile à gérer.

B – Règlements ou directives en cours de négociation

Projet de règlement « zootechnie » COM (2014)5 final

- En examen au Parlement européen et, parallèlement en discussion au Conseil et à la Commission.

Questions en débat :

- Définition du programme de sélection, de race pure, de croisement, de mouvement (transit, commerce, déplacement, etc.)
- Une ou plusieurs section dans un stud-book.

Calendrier

- Le vote du rapport Dantin en commission agriculture du Parlement européen, qui devait avoir lieu en mai a été reporté.
- Le vote du rapport en plénière du Parlement européen est normalement prévu en juin mais sera sans doute retardé.

Projet de règlement « santé animale » COM (2014)260 final.

- En examen dans le cadre du trilogue (Conseil, Commission, Parlement)

Principale mesure

- L'autorité vétérinaire devient la référence : l'identification, l'enregistrement, les lieux de détention, la traçabilité sont sous l'autorité vétérinaire qui peut déléguer tout ou partie, en restant responsable.

Question en débat

- Universal Equin Life Number (UELN). La Commission européenne est favorable au maintien de l'UELN, le Conseil, sous la pression de l'Espagne souhaite le rendre optionnel. Au parlement, le parti PPE est favorable au maintien de l'UELN mais en l'état des discussions le résultat des négociations n'est pas connu. Il y aurait une contradiction entre le règlement identification qui impose une numéro à vie compatible avec l'UELN et le projet de règlement santé dans lequel les discussions se focalisent sur l'obligation, ou non, d'un numéro à vie (UELN).

Projet de règlement « médicaments vétérinaires » COM (2014)558 final

- Le projet de règlement a été présenté par la Commission européenne au Parlement européen, en commissions conjointes « agriculture » et « environnement » le 23 février 2015.
- Les députés responsables sont Françoise Grossetête (assistant suivant le dossier Remy Petitot) et Marit Paulsen (assistant suivant le dossier Christian Juliusson).

Questions en débat :

- Sas de 6 mois
- Suivi médicamenteux

Calendrier

- Rapport Françoise Grossetête pour le 16 avril.
- Date limite des dépôt des amendements : 15 juin 2015

Projet de directive « clonage » COM(2013)892 final

Question en débat

- Suspendre le recours au clonage pour les animaux de ferme. Le cheval produit à d'autres fins que la consommation en serait exclu.

Calendrier

- Le projet de directive a été présenté par la Commission européenne au Parlement le 23 février 2015.
- Parlementaires en charge du rapport : Giovanni La Via pour la commission agriculture et Renate Sommer pour la commission environnement.

Rapport d'initiative parlementaire

- Le député européen Jean Arthuis envisagerait de présenter un rapport d'initiative parlementaire sur le financement de la filière équine.

II – CALENDRIER DE TRAVAIL PREVISIONNEL DE LA COMMISSION (DG SANCO) 2015-2019

(Le document date d'octobre 2014 ; tout est susceptible de modifications)

Source : « Non paper » de la Commission du 10/10/2014

<i>Contenu de l'acte juridique</i>	<i>Type d'acte</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>
Liste des maladies, catégorisation des espèces	Règlement d'application	Proposition finale de la Commission fin 2015
Mouvements intra-communautaires, établissements, registres et identification	Règlement d'application et acte délégué	Début du travail en 2015 sur les mouvements dans l'UE et 2016 sur l'enregistrement
Entrée des animaux en provenance des pays tiers dans l'UE	Acte délégué	Début des travaux 2ème moitié de 2015 et concertation en 2016
Programme d'éradication des maladies, système de contrôle, système d'information sur la maladie animale		Début des travaux 2ème moitié 2016 2017 pour les mesures générales de contrôle des maladie et le système d'information sur les maladies animales

Tous les textes adoptés avant la finalisation de ce dispositif d'ensemble, dont le règlement « santé animale », s'appliqueront à titre transitoire jusqu'en 2019.

III – ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE RECHERCHE H2020 POUR 2016-2017

L'état des lieux du programme de recherche H2020 en mars 2015 dresse le constat suivant :

- Les projets de recherches relatifs aux cultures sont sur-représentés par rapport à ceux consacrés aux animaux d'élevage.
- Une majorité des projets consacrés aux animaux concernent la santé animale.
- (Aucun projet consacré au cheval).

Les responsables de l'Animal Task Force (AFT, Plate forme européenne publique-privée dans le domaine de l'élevage) préconisent pour 2016 et 2017 :

- la réorientation vers les animaux des appels à projet en retenant les thématiques dont la liste suit. L'urgence prioritaire de la thématique est noté ***.

Resource efficiency	
Priority A: Feed security I: Improving biomass and nutrient utilisation	***
Priority B: Feed security II: Alternative feed resources, non-competing with food	**
Priority C: Robust and resilient animal production	***
Priority D: Big Data; Phenotyping and precision livestock farming (PLF)	***
Responsible livestock farming systems	
Priority E: More value out of grasslands	*
Priority F: On farm animal welfare performance indicators	**
Priority G: Integrated farming performance	**
Priority H: Agro-Ecology based livestock production systems	*
Healthy livestock and people	
Priority I: Fortify animal disease prevention and control	***
Priority J: The microbiome from an integrated One-Health perspective	**
Priority K: Modulation of the immune system	*
Priority L: Vector borne diseases & European border epidemiology	**
Priority M: Potential functional components improving animal food product quality	*

Le programme final est attendu début septembre.

III - POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La campagne d'information sur le premier pilier de la PAC (aides directes) a été lancée le 5 mars 2015, relayée par l'ensemble des organismes représentant la filière équine.

Les nouveaux bénéficiaires potentiels pourront déposer un dossier de demande d'aide entre 27 avril et le 9 juin 2015. Ils peuvent se rapprocher dès à présent de leur chambre d'agriculture ou de leur Direction départementale du territoire (DDT) pour connaître les conditions d'éligibilité et réaliser une simulation. Les démarches à effectuer sont, dans l'ordre :

- faire une demande d'attestation d'affiliation à la MSA
- avec cette demande, le n° SIRET, une pièce d'identité, un RIB, faire la demande de code PACAGE

- aller sur le site Telepac pour s'y inscrire et faire une simulation des aides.

Certaines questions sont encore sans réponse : par exemple le fait, pour un exploitant équin déjà installé, de faire une première demande après 2015. Le niveau de conseil et d'information des chambres d'agriculture n'est pas identique sur l'ensemble du territoire. Cette situation risque de rendre parfois difficile l'accès des exploitants équins aux aides directes.

Les nouveaux installés entre 2015 et 2020 auront accès à la réserve de la PAC (dossier de demande spécial mais les démarches initiales sont les mêmes que pour les autres bénéficiaires).

Les aides du FEADER (second pilier de la PAC), mises en œuvre dans le cadre des plans de développement rural régionaux seront gérées par les Régions. Les plans de développement sont en cours de validation à la Commission européenne et devraient être officiellement validés après l'adoption du projet de budget européen 2016, fin juin 2015.

En attendant cette validation, de nombreuses régions mettent déjà en place – avec des avances du MAAF – certaines mesures de leur plan de développement rural. Cette mise en place prend la forme d'appels à projet. Les exploitants équins intéressés doivent se rapprocher des conseils régionaux, nouveaux services instructeurs. A titre d'exemple, la Région Basse-Normandie organise une réunion d'information le 13 avril sur ces aides (s'inscrire avant le 5 avril).

IV – BIEN-ETRE ANIMAL

Les faits et le calendrier prévisionnel

- Le projet de loi-cadre porté par la DG SANCO a été gelé avec la nomination de la Commission « Juncker » (automne 2014).
- Les gouvernements allemands, danois néerlandais ont, dans le cadre d'une déclaration commune signée des ministres de l'agriculture, demandé la reprise du projet à la Commission.
- L'Eurogroup for animals, réseau européen d'associations de défense des animaux participant à la réflexion de la Commission européenne sur le bien-être animal, a publié un rapport sur le bien-être du cheval dont la version finale sera disponible en avril ou mai 2015 (version provisoire déjà disponible).
- Eurogroup for animals projette d'organiser, en partenariat avec la Commission européenne, un symposium international sur le bien-être du cheval à l'automne 2015, à Bruxelles.